

Courrier arrivé le

1 - FEV. 2023

SPLU/ADS

GROUPEMENT PREVISION-OPERATION
SERVICE PLANIFICATION ET PREPARATION OPERATIONNELLE

Affaire suivie par le Ltn Franck-Hervé Lelièvre

☎ - 02 99 87 97 66

Mail : franck-herve.lelevre@sdis35.fr

Références - FHL/SRN/2023-0045

Réf dossier n° PC 035 051 22 A0063

PJ : FT 15-05, 12-13, 12-17, 12-18

**Direction Départementale des Territoires et
de la Mer des Côtes-d'Armor**

30 rue Marcel Sanguy
22000 Rostrenen

Rennes, le 01 FEV. 2023

OBJET : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine a examiné le dossier suivant :

PROJET : *Champ photovoltaïque*

ADRESSE : *Lieu-dit le Rocher*

COMMUNE : *35510 Cesson-Sévigné*

TRANSMIS LE : *18 janvier 2023*

ACTIVITE : *Production d'électricité*

AFFAIRE SUIVIE PAR : SAS Centrale PV France Chez EDF Renouvelables France, Cœur Défense - Tour B, 100, esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, a examiné le dossier de demande de permis de construire.

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
d'Ille-et-Vilaine

7 rue du Moulin de Jour
BP 80127
35701 RENNES Cedex 7
Tél : 02 99 87 63 43
Fax : 02 99 87 63 44



A. REGLEMENTATION APPLICABLE

- ✓ **Arrêté préfectoral du 5 juillet 2018** portant approbation du Règlement Départemental à la gestion de la Défense Extérieure contre l'Incendie en Ille-et-Vilaine (partie fiches techniques).
- ✓ **Code de l'Urbanisme.**
- ✓ **Code de Construction et de l'Habitation**
- ✓ **Code du Travail.** A ce titre le pétitionnaire devra se mettre en relation avec la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.
- ✓ **Code Permanent de l'Environnement.**
- ✓ **Note du 3 juillet 2015** relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

B. DOCUMENTS EXAMINES

Permis de construire et étude d'impact du 18 janvier 2023.

Réf : PC 035 051 22 A0063

C. OBSERVATIONS

Notre étude portera essentiellement sur la demande de dérogation et les éléments visant à faciliter l'intervention des Services d'Incendie et de Secours, à savoir :

- les conditions d'accès des véhicules de lutte contre l'incendie ;
- les moyens en eau pour assurer la défense contre l'incendie de l'exploitation.

D. DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Le projet concerne la création d'un champ photovoltaïque sur une zone en bordure de circulation urbaine sur la commune de Cesson Sévigné.

Le projet est situé à proximité du lieu-dit Gohorel et du poste électrique RTE de Domloup. Le projet concerne un délaissé ferroviaire déclassé du domaine public ferroviaire. La parcelle appartient à SNCF Réseau.

- surface totale : 2,3 ha ;
- surface des panneaux : non indiqué ;
- nombre de panneaux : non indiqué ;
- puissance installée 2,4 MWc.

1) ACCES

Le projet est longé au Sud par la Route Départementale n°32 (RD 32), au Nord par une ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) et délimité à l'Est par un chemin d'accès au domaine ferroviaire. L'accès au site se fera via la RD 32 et le chemin d'accès au domaine ferroviaire.



2) DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.)

Une citerne souple de 120 m³ sera placée à l'entrée du site.

E. AVIS

Suite à l'étude réalisée, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine émet, en ce qui le concerne, un **AVIS FAVORABLE**.

Il convient de prescrire au pétitionnaire l'observation suivante :

- installer la réserve selon les fiches techniques du règlement départemental DECI d'Ille-et-Vilaine et procéder à sa réception à l'issue des travaux.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine se tient à sa disposition pour tout renseignement relatif à ce dossier.

Le Directeur des Opérations

Lieutenant-Colonel Jérôme GUINARD

Copie à :

- BEUP Préfecture
- Service Prévision-Opération Centre

